

avec toutes les saintes larmes qui se répandent sur la terre perdant à une page qu'on ne pourra jamais écrire !

Toutes deux, elles ont pu parler ensemble deux époux que toutes deux elles pleurent encore, car le temps n'est pas, pour les grandes âmes, le consolateur que l'on veut bien dire !

La mère de la princesse Alice, encore qu'il reste à son amour maternel de nombreux enfants, soutiens et consolations de sa vieillesse qui commence, et par cela même que celui qui l'on perd est justement celui que les mères aiment le mieux, a dû trouver dans son cœur des consolations que seule une mère peut offrir à une autre mère comme elle !

Maintenant que M. Piétri, le secrétaire du prince, est de retour à Chislehurst, où il est arrivé hier soir, mais surtout aussitôt que la santé de l'impératrice lui permettra de pouvoir être entretenue d'autre chose que de sa douleur, on va prendre connaissance du testament d'après lequel on attend le temps voulu pour prendre telle mesure qu'on croira nécessaire pour ses funérailles.

Il est à peu près certain que le testament, dont on a tant parlé, ne contient aucune recommandation politique, ni surtout une franche, contrairement au sénatus-consulte, à question de succession.

On sait aujourd'hui que le corps du prince ne peut arriver en Angleterre au plus tôt que le 27 et le 28 juillet, aussi bien au temps voulu pour prendre telle mesure qu'on croira nécessaire pour ses funérailles.

Je tiens de source que je crois absolument sûr que le ministre anglais, à la suite d'un conseil des ministres tenu mardi, a décidé qu'un navire anglais trait attendra à Madère le corps du prince, pour le ramener en Angleterre. Cette mesure était en quelque sorte due au « volontaire » qui a sacrifié sa vie pour une cause anglaise et a ainsi payé du prix le plus haut qui soit à la disposition de l'homme, l'hospitalité que sa famille et lui recevaient depuis bientôt dix ans de l'Angleterre.

En conformité de cette décision, je crois aussi savoir que l'amirauté a télégraphié des ordres pour qu'un des cuirassés de l'escadre de la Manche, sous les ordres de sir John Hay et actuellement dans les parages de Gibraltar, soit détaché pour remplir cette funèbre mission.

Il est décidé en outre, que le corps sera débarqué à Woolwich ou, si la famille y consent, l'état-major de l'artillerie anglaise lui rendra les mêmes honneurs militaires qu'à un prince du sang, avant de le conduire à Chislehurst où auront lieu en dernier lieu les funérailles intimes et où les partisans du prince pourront, en petit comité, payer à ses restes le tribut politique que des considérations diplomatiques demandent au gouvernement anglais de laisser associer ostensiblement aux funérailles de Woolwich. Aimé MONTAT.

ROUBAIX-TOURCOING et le Nord de la France

Cour d'appel de Douai

Département du Nord

Par arrêt de la Cour d'assises, séant à Douai, département du Nord, en date du quinze mai huit cent soixante-dix-neuf, Louis MILANTS, âgé de 26 ans, taille d'un mètre 800 millimètres, cheveux et sourcils noirs, front rond, yeux noirs, nez moyen, bouche petite, menton rond, visage ovale, teint brun, barbe noire, ancien marchand de cuirs, né à Boissot (Belgique), domicilié à Roubaix, accusé de contumax, convaincu de s'être rendu coupable d'avoir à Roubaix, en 1878, étant commerçant failli, commis le crime de banqueroute frauduleuse, a été condamné à cinq ans de travaux forcés, à cinq ans de surveillance de la haute police et aux frais du procès envers l'Etat.

En exécution des articles 391, 600 du Code de commerce, 402, 19, 46 du Code pénal, 472 et 368 du Code d'instruction criminelle.

La Cour a ordonné que ledit arrêt sera publié et affiché suivant les formes établies par l'article 42 du Code de commerce.

Pour extrait conforme, Délivré à la requête de M. le Procureur-général.

Le Greffier en chef de la Cour d'Appel de Douai, BRIQUET,

Vu : Le Procureur-général, FRANCISQUE RIVE. 189001

Cour d'appel de Douai

Département du Nord

Par arrêt de la Cour d'assises, séant à Douai, département du Nord, en date du quinze mai huit cent soixante-dix-neuf, Frédéric MORISSON, âgé de 23 ans, ex-employé de la Compagnie des Tramways, né à Edimbourg (Ecosse), domicilié à Roubaix, accusé contumax, convaincu de s'être rendu coupable de vol commis à Roubaix, le 7 mai 1878, au préjudice de Compagnie des tramways de Roubaix, avec la circonstance que ce vol a été commis dans l'habitation où il a volé, a été condamné à dix ans de réclusion, à cinq ans de surveillance de la haute police et aux frais du procès envers l'Etat.

En exécution des articles 386 n° 3, 21, 46, du Code pénal, 472 et 368 du Code d'instruction criminelle.

Pour extrait conforme, Délivré à la requête de M. le Procureur-général.

Le Greffier en chef de la Cour d'Appel de Douai, BRIQUET.

Vu : Le Procureur-général, FRANCISQUE RIVE. 18900

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance extraordinaire du 28 juin
Présidence de M. Charles DAUDET, maire
Absents : MM. Achille Strépel, A. Famschon, Carlos Nuyis, A. Montagne et Théodore Funck, empêchés.

Renvoie à l'examen de la commission des finances la demande d'un crédit de 1,098 fr. 75 c. nécessaire pour plantation d'arbres dans les cours des nouvelles salles d'asile ;

Approuve le projet de construction d'une habitation à recevoir avec café-restaurant, mur de clôture et installations diverses à l'école de Natation et décide la mise en adjudication publique d'une partie de ces travaux.

Par 14 voix, contre 8, rejette les conclusions du rapport de la commission du Conditionnement et décide que cette construction sera faite sur le boulevard Central à l'angle des rues des Longues-Haies et du Cq-Français.

Le vote nominal ayant été demandé, ont voté pour les conclusions du rapport de la commission : MM. Louis Barbotin, Pierre Flipo, Henri Buisine, Pierre Thérin, Léon Foveau, Victor Dumortier, Achille Renaux et Augustin Morel ;

Pour la proposition de construction au boulevard Central :
MM. Labbé-Copin, Alphonse Ryo, Florentin Hazebroucq, Jules Legrand, Paulin Richard, François Delétoile, Louis Willem, Auguste Lefèvre, Léon Alart, Ch. Daudet, E. Godfrey, Delaporte-Bayart et J. Quintin.

Approuve le rapport présenté par M. le Maire, ainsi que le projet de délibération qui y est annexé relativement à l'emprunt de dix millions.

2° Décide l'acquisition des écoles louées à la Société en participation, aux conditions du contrat intervenu le 14 avril 1877.

Sur le rapport de la commission spéciale présenté par M. Pierre Flipo.

Approuve le classement des demandes formées par deux jeunes gens de la classe 1878, à l'effet d'obtenir la faveur de rester dans leurs foyers comme soutiens de famille.

Sur le rapport présenté par M. J. Quintin, au nom de la commission des eaux.

Approuve le compte-rendu du service des eaux pour l'exercice de 1878.

Homologue les modifications apportées par M. le Maire aux cahiers de charges au cahier des charges et au projet de traité de rétrocession à la Cie des tramways des lignes urbaines et suburbaines.

Après avoir entendu lecture des observations présentées par M. le directeur des domaines.

Approuve l'acquisition à l'Etat des terrains domaniaux à incorporer dans la promenade publique, moyennant le prix de 21,007 francs, sans se prévaloir d'une légère différence de contenance constatée ; décide que les intérêts de la somme de 9,653 fr., montant de l'estimation de la parcelle du canal occupée par le boulevard de Paris, seront payés au domaine depuis le 31 décembre 1878, jour de la prise de possession du canal par l'Etat, au lieu du 31 décembre 1878, époque qui avait été primitivement prévue.

Sur le rapport présenté par M. Ryo au nom de la Commission de la Voirie.

Décide la construction immédiate d'un aqueduc central rue du Tilleul et vote un crédit de 22,000 fr. à cet effet ;

Accepte l'offre de divers s'élevant à 10,000 francs pour le prolongement de la rue de la Guinguette jusqu'à la rue de France aux conditions suivantes :

1° Le versement de la subvention suscrite aura lieu préalablement à l'exécution des travaux ;

2° Le classement de la rue de la Guinguette comme rue publique n'ayant eu lieu que jusqu'à la propriété l'Éberghien, les riverains de la partie de rue qui est encore particulière, céderont le sol à la ville et prendront à leur charge la moitié des frais qui sont à faire pour mettre en état de viabilité la partie de rue qui est déjà ouverte, mais qui n'est pas pavée ;

Dans ces conditions, la ville contribuera dans la dépense pour une somme de 1,500 francs.

Sur la proposition du service vicinal et conformément aux conclusions du rapport de M. l'Ingénieur-Directeur des Travaux.

1° Un crédit de 13,600 francs pour travaux de pavage du chemin vicinal n° 15 ;

2° 2,900 fr. pour l'ouverture du chemin dit de Beaupaire sur une longueur de 840 mètres et terrassements nécessaires pour assurer l'écoulement des eaux ;

3° 4,500 francs pour expropriations.

Renvoie à l'examen des commissions des écoles et des finances la demande d'un crédit de 750 francs pour l'installation d'une cinquième classe à l'école des filles, rue Olivieri de Serres.

Autorise la construction d'un trottoir et d'un aqueduc latéral rue Watt dont la dépense ne doit s'élever qu'à 190 fr.

Renvoie à l'examen de la commission des finances le projet de réparations et d'aménagements à faire à l'Hôtel-de-Ville.

Le secrétaire, J. QUINTIN.

Hier à son lieu, à la Mairie, la distribution de prix au concours de tir offert par le Cercle des Carabiniers Roubaixiens.

Un discours a été prononcé par M. Harinkouk, président du Cercle ; M. Godéfroid, adjoint, a répondu.

Le jugement a été rendu aujourd'hui par le tribunal de Lille dans l'affaire Pérot et C^{ie}, procès en rapport des actionnaires contre M. Pérot, procès en responsabilité du conseil de surveillance.

Le tribunal a, dans le premier débat, condamné M. Pérot à rapporter 612,000 fr. Dans le second, il a mis le conseil de surveillance hors de cause.

Les prix offerts au cercle des Carabiniers Roubaixiens par M. le Président de la République et M. le Ministre de la Guerre, ont été tirés hier à la belle halle. Ils ont été gagnés par M. Gustave Vouille, de Roubaix, qui a obtenu le 1^{er} prix : Vase de Sevres, don du Président de la République, et Alph. Wibaux, de Roubaix, qui a obtenu le 2^e prix : Lorgnette de campagne, don du Ministre de la Guerre.

Un certain nombre de membres du Cercle du Progrès sont allés hier déposer une couronne en marbre blanc sur la tombe de M. Henri Castel, médecin. Des délégués de la Commission du Cercle du Dauphin attendaient ces messieurs au cimetière.

M. Sman, vice-président du Cercle du Progrès, a lu le discours suivant :

Nous remplissons aujourd'hui un devoir pieux en venant encore une fois incliner nos fronts attraits sur la tombe d'Henri Castel et y déposer une couronne qui sera désormais l'emblème de notre reconnaissance pour ses bienfaits et l'image constante de notre attachement à sa mémoire.

Heureux, messieurs, ceux qui, en quittant cette vallée de lutes et de misères, ont mérité de leurs concitoyens de pareils hommages et laissé dans leurs souvenirs de semblables regrets !

Les étudiants de l'Université catholique de Lille ont demandé à M. le préfet l'autorisation nécessaire, pour se constituer en société. Jusqu'à présent, cette autorisation ne leur a pas encore été accordée.

Deux étudiants de l'Université catholique ont passé devant la Faculté officielle de Lille leur 2^e examen de doctorat en médecine. M. Gamboni obtint la note « très-bien » et M. Guignard la note « bien ».

Les examens préliminaires pour l'admission à l'École des mines de Saint-Riquien auront lieu dans le département du Nord, savoir : à Lille, devant M. Obry, ingénieur ordinaire des mines, du 22 au 31 août ; à Valenciennes, devant M. Beslin, ingénieur ordinaire des mines, du 20 août au 1^{er} septembre.

Un de nos concitoyens, M. Vouille, carabinier roubaixien, vient de remporter le premier prix à la cible à volants, au concours international de tir qui vient d'avoir lieu à Béthune.

La musique des Canoniers lillois se rendra dimanche 6 juillet, à Valenciennes, pour donner un concert au profit de l'Œuvre des Orphelins de la guerre.

Une conférence sur le divorce sera donnée dimanche prochain à l'Hippodrome lillois par M. Naquet, député de Marseille.

Hier, M. Léonard Danel, imprimeur à Lille, réunissait à sa campagne de Loos le personnel de sa maison et un certain nombre d'amis, pour une fête de famille, qui a été magnifique.

Les invités étaient au nombre de six cents. Cette fête était donnée par M. Danel en remerciement de la couronne que la société typographique lui avait offerte à l'occasion de la médaille d'or qu'il a obtenue à l'Exposition universelle de 1878.

Un apprenti tailleur, Gustave Michaux, est tombé hier en haut d'une échelle qui était en train d'escalader au quai de Dunkerque, et s'est fait une double fracture au bras droit. Il a reçu les premiers soins de M. le docteur Eulhen et a été reconduit chez ses parents.

Une bande de petits vauriens a presque complètement vidé la boutique d'un marchand colporteur provisoirement installé rue de Mouvaux. Dix porte-monnaies, des jarretières, etc., ont été enlevés. Les auteurs de ce vol — ils sont au nombre de quatre — sont connus. Leurs parents habitent le fort Lepeux.

Un malheureux accident est arrivé samedi, vers 3 heures et demie, dans la rue du Dragon, à Tourcoing.

Un apprenti plombier, Désiré Verplaneke travaillant avec un ouvrier sur la plate-forme de la remise d'une maison appartenant à M. M. Pollet Caulliez et Delanoy. En transportant un outil il perdit l'équilibre et fut précipité sur le sol.

La chute s'opéra dans les plus fâcheuses conditions ; la tête alla donner droit par terre.

Les premiers soins ont été immédiatement prodigués par le docteur Fichaux, mais le crâne était profondément lésé, le malheureux garçon expira deux heures après la chute. Il n'était âgé que de 16 ans et habitait avec sa famille la rue Jean Legrand.

Deux disciples de Cambrinus, Floris Y... et Baptiste T..., ayant par trop outragé la loi du 23 janvier 1873 et de plus outragé les agents qui venaient la faire respecter, ont été portés plutôt que conduits au violon.

Une jeune fille, Elisa Toulouse, a trouvé dans la rue Neuve-de-Roubaix à Tourcoing, un porte-monnaie, contenant 40 fr. 00, qu'elle s'est empressée de déposer à la police.

Le porte-monnaie a été réclamé et remis à son propriétaire.

On a mis en arrestation le chef de cuisine du buffet de la gare de Lille, H. Journet, la femme Maerten, lessiveuse employée à la journée dans l'établissement, et son fils Emile, garçon de chambre.

Depuis longtemps on constatait des vols, mais le crime était profondément ignoré. Cependant, la police avait des doutes. C'est l'agent de renseignements Leroy qui prévint hier qu'elle ne se trompait pas.

L'avant-dernière nuit, il voltait ; vers une heure du matin, il vit sortir du buffet la femme Maerten portant un volumineux paquet. Il la fit jurer à son domicile, rue de Paris, puis se retira.

Hier matin, à la première heure, on opéra une visite au maître, et l'on découvrit tous les objets composant le paquet de la veille, puis du vin, des liqueurs, des parapluies, etc.

La chambre est richement meublée. On en conclut que la femme vendait les objets volés, dont le produit lui servait à se procurer un beau mobilier.

La femme Maerten a fait des aveux complets, ajoutant qu'elle avait pour complice son fils et le cuisinier chef Journet.

Ces deux derniers ont également fait des aveux, de sorte que l'instruction de l'affaire ne sera ni longue ni difficile.

Dans son audience du 26 juin 1879, le tribunal correctionnel de Lille a prononcé les condamnations suivantes :

Agapit Pluquet, 20 ans, journalier à Marquén-Barcel, vendait à Linselles des mesures de charbon de 28 litres environ alors qu'elles devaient en contenir 53 litres. — Six jours de prison et 25 francs d'amende.

Jacques Nevrans, 44 ans, ferblantier à Roubaix. — Six jours de prison et 25 francs d'amende pour avoir porté des coups et fait des blessures au sieur Gethals.

Ferdinand Duxart, 32 ans, cultivateur à Roubaix. — Un mois de prison pour rupture de ban.

Pauline Derardt, 25 ans, bamberousse à Mouscron. — Trois mois de prison pour infraction à un arrêté d'expulsion.

André Lens, 56 ans, journalier. — Deux mois de prison pour infraction à un arrêté d'expulsion.

L'orage qui a éclaté samedi sur notre région, a causé des dégâts importants dans les arrondissements de Douai et Valenciennes.

Dimanche prochain, train de plaisir pour Boulogne.

Le deuxième conseil de guerre séant à Lille, dans son audience du 28 juin, a rendu les jugements suivants :

Le nommé Anatole-Joseph Desprets, soldat au 1^{er} escadron du train, prévenu de désertion à l'intérieur en temps de paix, a été acquitté.

Le nommé Léopold-Emile Dubois, soldat au 8^e de ligne, prévenu d'avoir détruit une clôture appartenant à l'Etat, a été acquitté.

Les expulsés dont les noms suivent ont été condamnés ce matin à la frontière belge : Pierre Hayet, Christian Holst, Pierre Hannotte, Louise Noël, Jean Schon, Jean Thallotte, Charles Vansteenkiste, Constant Vandegiste, Isabelle Vandererjysen, Charles Wattier.

ARRAS. — Le service funéraire pour le repos de l'âme du prince Louis-Napoléon, a été célébré, samedi, à onze heures, dans l'église cathédrale.

Un riche catalogue mais simple, et quelques lampes appendues aux colonnes, dans la chapelle de la paroisse, et portant les initiales du jeune prince, composaient tout le décorum.

Le service a été chanté par M. l'abbé Bonvarlet, l'un des vicaires, pour M. l'archiprêtre Evant, empêché. L'assistance était fort nombreuse.

ANZIN. — Jeudi soir, un enfant de vingt mois, Jules Prouvroyer, demeur route de Condé, s'amusant sur un trottoir en face de chez lui, voulut traverser la rue au moment où passait un chariot. Avant que le conducteur eût pu retirer son attelage, l'enfant fut renversé sous les roues qui lui passèrent sur le corps. La mort fut instantanée.

SAINT-VAAST. — Mardi à onze heures du soir, le nommé Couteau Victor, âgé de 42 ans, préposé des sucres en cette commune, rentra chez lui dans la nuit, et trouva son voisin de l'épave, prit un revolver et une fourche, et s'en alla, disant à sa femme qu'il allait faire une ronde de nuit. Le lendemain, à quatre heures et demie du matin, on vint annoncer à sa femme que son mari venait d'être aperçu pendu à un arbre dans un jardin voisin de son habitation.

On ignore la cause de ce suicide.

DENAIN. — On écrit de cette ville, à la date du 26 juin :

« Un promenade, dont les samedis de 93 pourraient peut-être donner une idée, a eu lieu hier dans l'après-dîner à Denain.

« Un groupe d'une quinzaine de personnes, âgées sans doute du brillant succès obtenu au concours de Neuilly, s'est permis de faire porter par deux idiots et de promener dans les rues de la ville, un cercueil garni de couronnes, pour parodier les funérailles du prince impérial.

« Certains membres de ce cortège ignoble faisaient mine de pleurer, d'autres de rire, d'autres enfin jouaient de la musique. La bande faisait hale de temps en temps et son chef prononçait un discours convolvant les habitants à une retraite aux flambeaux ou aurait lieu la représentation de la mort du prince impérial chez les Zoulous.

« Généralement, la foule était indignée. »

DUNKERQUE. — Les trois mâts *Amiral-Gourbeyre*, de Dunkerque, cap. Franken, parti de son port d'armement le 20 avril pour la Gouade, s'est perdu près de la Pointe-à-Pitre.

ATREBES. — M. le général de brigade Lebellin de Lienne, a passé vendredi, la revue du 8^e de ligne en garnison à Avesnes, à son arrivée sur le champ de manoeuvres, la musique a joué la *Marseillaise*.

COURRIERES. — On nous rapporte qu'un jeune homme de 22 ans, employé dans la distillerie de M. Tilloy, au Pont-de-Courrières, est tombé dans une cuve remplie d'eau bouillante, et n'a pas tardé à succomber à ses terribles brûlures.

BERGUES. — On nous écrit que M. Deblock, avocat à Dunkerque, se présente en concurrence à M. Ch. Demeunynck, maire de Bergues, dans l'élection qui va avoir lieu le 6 juillet pour le Conseil d'arrondissement de Dunkerque.

BOULOGNE. — Par décret inséré à l'Officiel d'aujourd'hui ont été nommés à Boulogne : Maire : M. Duhamel (François-Honoré). — Adjoint : MM. Audibert Nestor; Chauvaux (Nicolas-Camille); Bonnet (Auguste-Adolphe).

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 28 juin. — Eugène Beck, rue du 1^{er} lot, 19. — Eudoxie Ghemquière, rue Turbot, 6. — Adrien Deldalle, Ghemquière, 6. — Marie-Louise Fichaux, rue des Aniges, 17. — Paul Lemaire, rue Desreunes 25. — Polydore Vandaele, rue de Mouvaux. — Déclarations de décès du 28 juin. — Hélène Delhay, rue de la Guinguette, cour Thilla, 7. — Charlotte Carrière, 39 ans, ménagère, rue des Tilleul, 4. — Adèle Parothenepot, 9 mois, rue de Wattelet, cour Loridan, 10. — Adolphe Duponcheel, 5 mois, rue des Velocipèdes. — Jean-Baptiste Sello, 73 ans, rentier, rue de Lannoy, 46. — Henri Quincen, 4 mois, rue des Possédés, 44. — Julien Segard, 44 ans, directeur de fabrique, rue St-Maurice. — Adolphe Deborgh, 2 ans, rue de la République, 7. — Antoine Bergeron, 68 ans, ménagère, Hôtel-Dieu. — Hélène Schermans, 5 mois, rue de la République, 32. — Marie Mesureur, 67 ans, rentière, rue du Fontenoy, 78.

CONVOIS FUNÈRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille MESTREUR, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre faire part de la mort de Mademoiselle Solène MESTREUR, née le 28 juin 1879, dans sa 68^e année, sont priés de considérer le présent avis comme s'il leur était parvenu, et de vouloir assister à la MESSE DE CONVOI qui sera célébrée le mardi 7 juillet, à huit heures, et aux CONVOI ET SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le mercredi 2, à neuf heures et demie, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — Les VIGILES seront chantées le mardi à 8 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Fontenoy, 78, Roubaix.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 7 juillet 1879, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur FLORENTE, décédé à Roubaix, le 30 mai 1878, à l'âge de 90 ans.

Les Dames de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul feront célébrer un OBIT, le mercredi 2 juillet, à 8 heures, en la dite église.

Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis, comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le mercredi 2 juillet 1879, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur FLORENTE, décédé à Roubaix, le 30 mai 1878, à l'âge de 90 ans.

Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis, comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église paroissiale du Sacré-Cœur, à Roubaix, le mardi 7 juillet 1879, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur FLORENTE, décédé à Roubaix, le 30 mai 1878, à l'âge de 90 ans.

Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis, comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église paroissiale du Sacré-Cœur, à Roubaix, le mardi 7 juillet 1879, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur FLORENTE, décédé à Roubaix, le 30 mai 1878, à l'âge de 90 ans.

Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis, comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Martin, à Roubaix, le jeudi 3 juillet 1879, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur FLORENTE, décédé à Roubaix, le 30 mai 1878, dans sa 90^e année.

Les Dames de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul feront célébrer un OBIT, le mercredi 2 juillet, à 8 heures, en la dite église.

Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis, comme en tenant lieu.

PRIX DU PAIN POUR SERVIR DE RÉGIE AUX BOULANGERS

Composé de deux tiers de blé blanché et d'un tiers de blé roux ou maïs.

Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 0,32 00

Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 0,33 00

Composé comme le précédent, avec extraction de 25 pour 100 de son poids, remplacé par la même quantité de fleur.

Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 0,38 00

Le pain de 123 grammes est taxé à 0,04 875

Les quatre pains, à 0,09 75

Les huit pains, à 0,19 50

Fait à l'hôtel de la mairie de Roubaix, le 30 juin 1879.

Le maire de Roubaix, C. DAUDET.

REVUE HEBDOMADAIRE DU 29 JUILLET 1879

Les rentes françaises ont étonné, cette semaine, un léger mouvement de réaction. La baisse n'a d'ailleurs pas pris une bien grande importance et on ne peut l'attribuer qu'à l'effet de quelques réalisations provoquées par l'approche de la réponse des primes et de la liquidation. Quoique l'argent soit toujours aussi abondant, il semble devoir se montrer plus exigeant envers la spéculation et la tendance à l'élevation du prix des reports n'a pas été sans quelque influence sur les acheteurs qui ont préféré réaliser leurs bénéfices; cependant la situation générale restait excellente, comme aucun mouvement politique ne paraît à craindre tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, il est à croire que le mouvement progressif des rentes françaises sera repris dès que les opérations de la liquidation seront terminées. Le mois de juillet est un mois d'échéances importantes de coupons semestriels et le 1^{er} août on détache 1 fr. 25 sur le 5 0/0, ce sont d'excellentes conditions de hausse, mais le temps des mouvements violents est passé.

Le marché n'a éprouvé d'hésitation que sur les rentes françaises, les autres valeurs de la cote ont toutes présenté plus ou moins de fermeté et quelques-unes même sont en hausse sensible.

Les fonds étrangers ont été très-bien tenus. Le 5 0/0 Italien que nous laissons samedi à 81,65 a été coté toute la semaine aux environs de 81,80. Le florin et 4 0/0 Autrichien a franchi le cours de 68 et fait 68 3/8. Le 6 0/0 Hongrois à 84 1/4 est en hausse de plus de 1 0/0 pour la semaine.

Les fonds Russes eux-mêmes se sont relevés; le 5 0/0 1877 fait 92 3/8.

Les obligations Égyptiennes unifiées se sont tenues dans les environs de 250. L'abandon d'Ismaïl Pacha était escompté et n'a pas produit des cours nouveaux.

Les valeurs Ottomanes sont en reprise. On parle de nouvelles négociations en vue